

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du Mercredi 23 Septembre 2020

Président : Brice PARINET

Présents : Miloud BOUTOUBA, Guillaume DANGLADE, Thomas DELASSUS et Gabriel HENRY.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Courrier de **M. LIBOTTE Philippe** relatif à son indisponibilité pour blessure. Pris note, la Commission lui souhaite un prompt rétablissement.

Courrier de **M. DIABY Malick**, pris note, la Commission accède à sa demande. L'intéressé devra néanmoins arbitrer 6 rencontres dans l'année en U 16 pour couvrir son Club au niveau du Statut de l'Arbitrage (information transmise au Club).

Courrier de **M. ALETTE Gaël**, pris note, la Commission accède à sa demande. L'intéressé devra néanmoins arbitrer 6 rencontres dans l'année en U 16 pour couvrir son Club au niveau du Statut de l'Arbitrage (information transmise au Club).

Dossier de **M. DIOP AMETH** transmis par la C.D.A du District du Val de Marne. Pris note. Remerciements.

Courrier de **M. LE BILLAN** relatif à son indisponibilité. Pris note, la Commission lui présente ses condoléances.

Courrier de **M. CHAFOUK Nizar**, pris note, la Commission accède à sa demande. L'intéressé devra néanmoins arbitrer 6 rencontres dans l'année en U 16 pour couvrir son Club au niveau du Statut de l'Arbitrage (information transmise au Club).

Courriers de **M. ESVELIN Rodolphe**. Pris note, la Commission le classe D4B.

Courrier de **M. BOUCELKHA Yacine**. Pris note.

Courrier de **Mme Isabelle TECHER**, pris note, remerciements.

Courrier de **M. BAKA Hassan**. Pris note.
Courrier de **M. CALVERT Steve**. Pris note.

Courrier de **M. BAZIRE Julien**. Pris note.

Courrier de **M. CHAUSSON Lucas**, pris note, la Commission accède à sa demande. L'intéressé devra néanmoins arbitrer 6 rencontres dans

l'année en U 16 pour couvrir son Club au niveau du Statut de l'Arbitrage (information transmise au Club).

Courriel de **M. OUMESSAOUD Nordine**, relatif à sa blessure et à sa volonté de reprendre l'arbitrage à son retour de convalescence. La Commission l'encourage à poursuivre son investissement dans la pratique de l'arbitrage mais elle est lui rappeler que, pour ce faire, son dossier administratif doit être complété et envoyé au Service Arbitrage du District dans les plus brefs délais.

Courrier de **M. AIT CHEIKH Houmad**, demandant à devenir arbitre assistant, demandant à devenir arbitre assistant. Pris note, la Commission observera l'intéressé pour s'assurer qu'il est à même d'officier à ce poste.

Courriel de **M. NGBALENZELA Cédric**, demandant le transfert de son dossier dans le District des Yvelines. La Commission demande à l'intéressé de bien vouloir lui transmettre un justificatif de domicile afin qu'elle puisse accéder à sa demande.

Courriel de **M. VELMIR Sébastien**, pris note, la Commission procédera à son observation pour déterminer son affectation au sein des Yvelines.

Courriel de la C.D.A du District de Saône-et-Loire demandant le transfert du dossier de **M. LADRAA Amine**. Pris note, le nécessaire sera fait.

Courriel de **M. CLAMEN Jean-Philippe**, relatif à la situation de **M. KERRIEN Antoine**. Pris note, remerciements. Le nécessaire sera fait pour que l'intéressé soit observé.

Courriel de **M. GOBIN Frédéric**, demandant à devenir arbitre assistant. Pris note, la Commission observera l'intéressé pour s'assurer qu'il est à même d'officier à ce poste.

Courriel de **M. AHLAM Aimad** relatif à la situation de **M. REBABI Sofiene**, pris note, le nécessaire sera fait pour que l'intéressé soit observé.

Courriel de **M. EL KERARTI Alexi**, demandant à devenir arbitre assistant. Pris note, la Commission observera l'intéressé pour s'assurer qu'il est à même d'officier à ce poste.

Courriel de **M. SPIEWK Eric**, pris note.

Courriel de **M. MACHUEL Nicolas**, demandant à devenir Arbitre du Football Diversifié. Pris note. La Commission accède à sa demande.

Courriel de **M. BENARD Philippe**, pris note.

Courriel de **M. EL ABDI Kamal**, pris note. La Commission lui demande de se mettre indisponible le lundi soir sur Foot2000 et le classe Arbitre D4B.

Courriel de **M. BILLAUD Julien**, pris note. La Commission le félicite pour cet heureux événement !

Courriel de **M. CAGNON Fabrice**, pris note.

NOUVEL ARRIVANT

L'arbitre en provenance du district 94, **M. DIOP AMETH** est classé D4B.

DEMANDE D'ANNEE SABBATIQUE

Situation de M. CASTELL BORRAS Jorge, (n° 2547220797 - MARLY LE ROI U.S.) qui souhaite prendre une année sabbatique au titre de la saison 2020/2021.

La Commission accède à la demande de l'intéressé.

Transmet la présente information à l'intéressé ainsi qu'à son club.

Situation de M. HADDADI Nabile, (n° 2330030218 – LA QUEUE LES YVELINES) qui souhaite prendre une année sabbatique au titre de la saison 2020/2021.

La Commission accède à la demande de l'intéressé.

Transmet la présente information à l'intéressé ainsi qu'à son club.

Situation de M. OUMESSAOUD Nordine, (2308121347 - ESTRELLA VERSAILLES FC) qui souhaite prendre une année sabbatique au titre de la saison 2020/2021.

La Commission l'informe que pour solliciter celui-ci, qui est la résultante d'une décision administrative en relation avec le Statut de l'Arbitrage, l'arbitre doit avoir au préalable validé la procédure de renouvellement qui comprend la demande de licence + l'envoi du dossier médical) pour la saison 2020/2021.

En l'absence de renouvellement au titre de la saison 2020/2021, la Commission ne peut pas statuer sur la demande de congé sabbatique.

Transmet la présente information à l'intéressé ainsi qu'à son club afin de régulariser sa situation. Par la suite, la Commission se prononcera sur la demande de congé sabbatique.

Situation de M. ANDRE GUILLET Keryan, (2544596876 CROISSY US) qui souhaite prendre une année sabbatique au titre de la saison 2020/2021.

La Commission l'informe que pour solliciter celui-ci, qui est la résultante d'une décision administrative en relation avec le Statut de l'Arbitrage, l'arbitre doit avoir au préalable validé la procédure de renouvellement qui comprend la demande de licence + l'envoi du dossier médical) pour la saison 2020/2021.

En l'absence de renouvellement au titre de la saison 2020/2021, la Commission ne peut pas statuer sur la demande de congé sabbatique.

Transmet la présente information à l'intéressé ainsi qu'à son club afin de régulariser sa situation. Par la suite, la Commission se prononcera sur la demande de congé sabbatique.

DEMISSIONS

La Commission prend note de la démission de **M. DA CRUZ TELLIER Nelson**. Elle le remercie pour son action au service de l'arbitrage yvelinois.

La Commission prend note de la démission de **M. MERLIN Pierre-Louis**. Elle le remercie pour son action au service de l'arbitrage yvelinois.

La Commission prend note de la démission de **M. BUNGARDEAN**

Sandu. Elle le remercie pour son action au service de l'arbitrage yvelinois.